

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom et prénom de l'inscrivant

Date :

<input type="text"/>											
D	D	M	M	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y

Type inscription

Normale

Premium

ASSOCIATIF

Si membre associatif - numéro d'adhérent

INFORMATIONS PERSONNELLES DE L'ÉLÈVE

Nom et prénom :

Genre

:

Homme

Femme

Date de naissance :

J

J

M

M

A

A

Adresse

:

Ville

:

Code postal

:

Adresse Mail

:

Téléphone

:

Instrument

:

Guitare

Basse

Batterie

Piano

Niveau et attente

:

Créneau

:

COLLECTIF

MERCREDI Matin

MERCREDI Après Midi

SAMEDI Matin

SAMEDI Après midi

INDIVIDUEL

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

Si différent, nom du responsable PAYEUR

Plus d'informations :

5, Rue Joseph Bédier - Les Jacques - 97480 - SAINT-JOSEPH

06 93 52 70 09 / inscriptions@triade.re

www.triade.re

SIGNATURE DE L'INSCRIVANT

MERCY D'AVOIR CHOISI TRIADE !



Règlement Intérieur de l'Association

(Faisant office de contrat d'inscription pour les activités)

Article 1 – Objet

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de fonctionnement internes de l'association Triade, en complément des statuts, ainsi que les conditions d'inscription et de participation aux activités

Article 2 – Adhésion et inscription

L'adhésion à l'association est obligatoire pour participer aux activités régulières (cours, ateliers, accès au bar associatif...).

Le montant de l'adhésion annuelle est fixé à 20 €.

L'inscription est effective après :

Le paiement de l'adhésion,

Le remplissage et la signature du formulaire d'inscription,

L'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 3 – Fonctionnement général

Les activités de l'association sont ouvertes à ses membres dans le respect des valeurs de partage, de respect et de bienveillance.

L'association se réserve le droit de refuser l'accès ou d'exclure temporairement ou définitivement tout membre dont le comportement porterait atteinte au bon fonctionnement ou aux personnes.

Article 4 – Engagement du membre

En s'inscrivant, le membre s'engage à :

- Respecter les horaires et lieux d'activités,
- Prévenir en cas d'absence ou de retard,
- Respecter le matériel et les locaux mis à disposition,
- Adopter une attitude respectueuse envers les intervenants, les bénévoles et les autres membres,
- Ne pas utiliser le nom de l'association sans autorisation écrite du Bureau.

Article 5 – Matériel et sécurité

Tout matériel prêté ou utilisé doit être rendu en bon état.

En cas de dégradation volontaire, la responsabilité du membre pourra être engagée.

Les consignes de sécurité spécifiques à chaque lieu ou activité devront être scrupuleusement respectées.

Article 6 – Bar associatif et événements

Le bar associatif est réservé aux membres à jour de leur adhésion.

La consommation d'alcool est autorisée dans les limites légales et sous la responsabilité de chacun. Aucun comportement violent, discriminatoire ou irrespectueux ne sera toléré durant les événements.

Article 7 – Activités artistiques et accompagnement

L'association peut accompagner les membres dans leurs démarches artistiques (intermittence, diffusion, enregistrements...).

Toute production réalisée dans le cadre de l'association pourra être utilisée pour la communication ou la promotion de l'association, sauf opposition écrite du membre concerné.

Article 8 – Droit à l'image

En s'inscrivant, le membre autorise l'association à utiliser son image (photos, vidéos) captée lors des activités, sauf mention contraire signalée par écrit au moment de l'inscription.

Article 9 – Modification du règlement

Le présent règlement peut être modifié à tout moment par le Bureau. Toute mise à jour sera communiquée aux membres.

Article 10 – Acceptation

L'adhésion à l'association et/ou l'inscription à une activité implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

 Nom & Prénom du membre :  Date :

 Signature (précédée de la mention "lu et approuvé") :

